

Le SCOT* c'est notre affaire !

*Schéma de Cohérence Territoriale

**Séminaire
de diagnostic**

#1



Hériter :
LE PAYS DE BREST
D'HIER À AUJOURD'HUI

5 octobre 2021

8h45 - 14h

L'Arvest à Pleyben





SÉMINAIRE N°1 – HÉRITER : LE PAYS DE BREST D'HIER À AUJOURD'HUI

01 | ATELIER « LE PATRIMOINE BÂTI : UN TRÉSOR
POUR DEMAIN »

De quoi parle-t-on ?

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. »

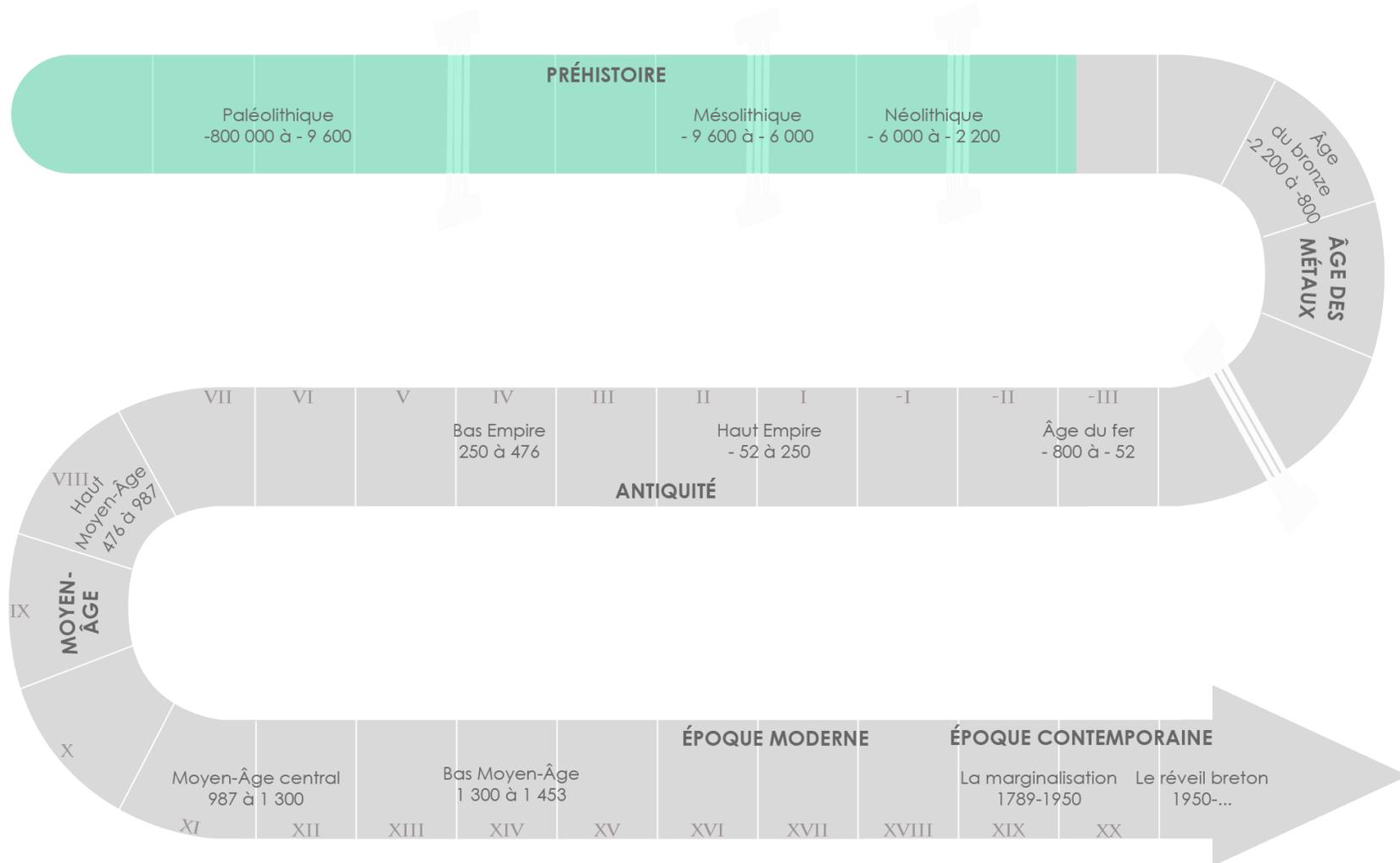
Charte de l'UNESCO

... le souvenir d'épisodes historiques marquants ou dont on souhaite entretenir la mémoire

... le témoignage de la vie d'antan que l'on souhaite faire entendre aux générations futures

... le témoignage des savoir-faire et des goûts d'une époque

01 | LA PRÉHISTOIRE



Les mégalithes



Menhirs de Lostmarc'h
(Crozon)

Les mégalithes

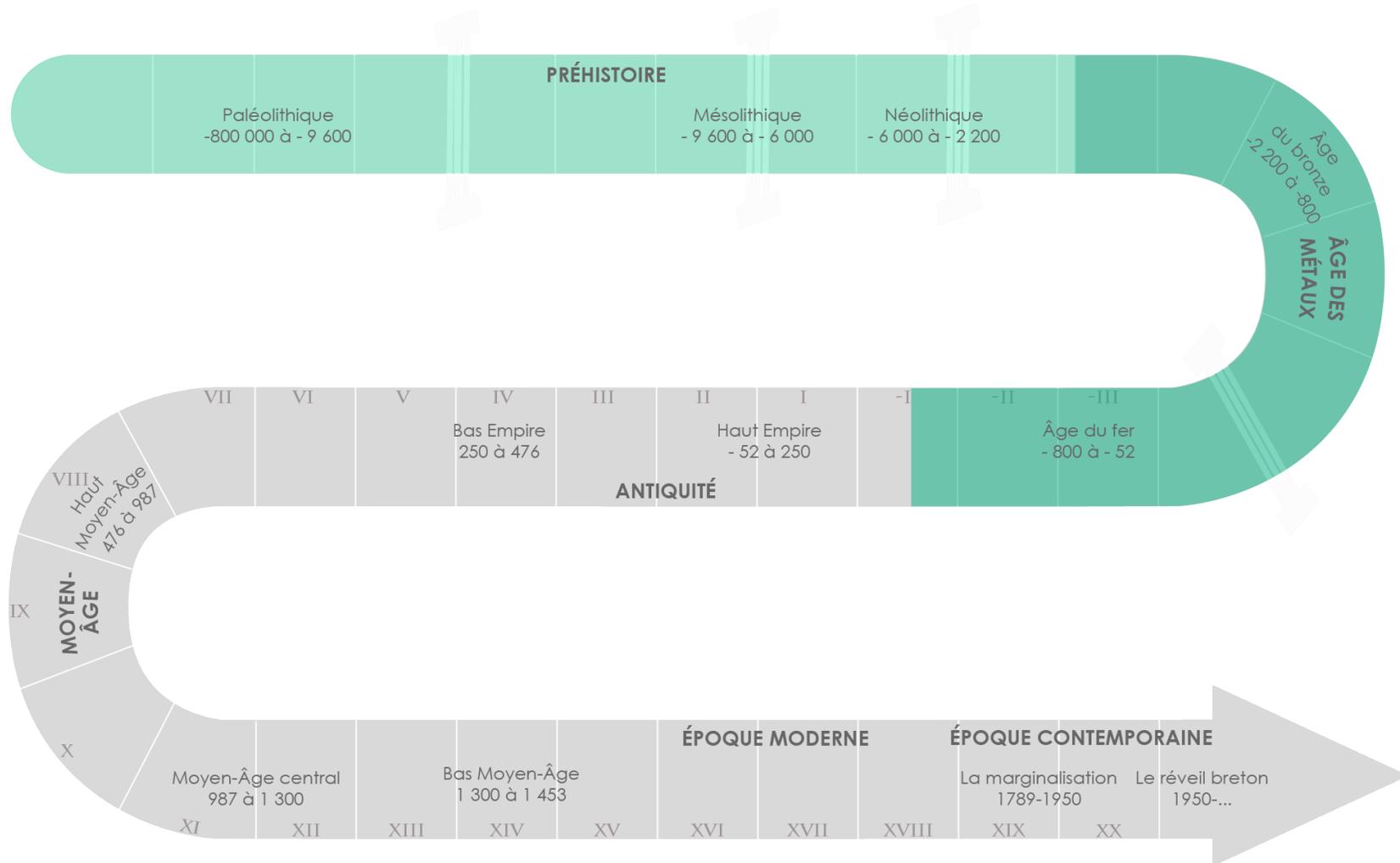


Menhir de Kerloas
(Plouarzel)



Dolmen de Mezou Poulyot
(Porspoder)

01 | LA PRÉHISTOIRE



Des traces d'occupation



**Alignement mégalithique dit
de Ty Ar C'huré
(Crozon)**



**Maison de l'Âge de fer de Kerlinou,
présentée par Éric Nicolas de l'INRAP
(Brest)**

L'évolution des sépultures



Tumulus de Kerdalaun
(Kersaint-Plabennec)

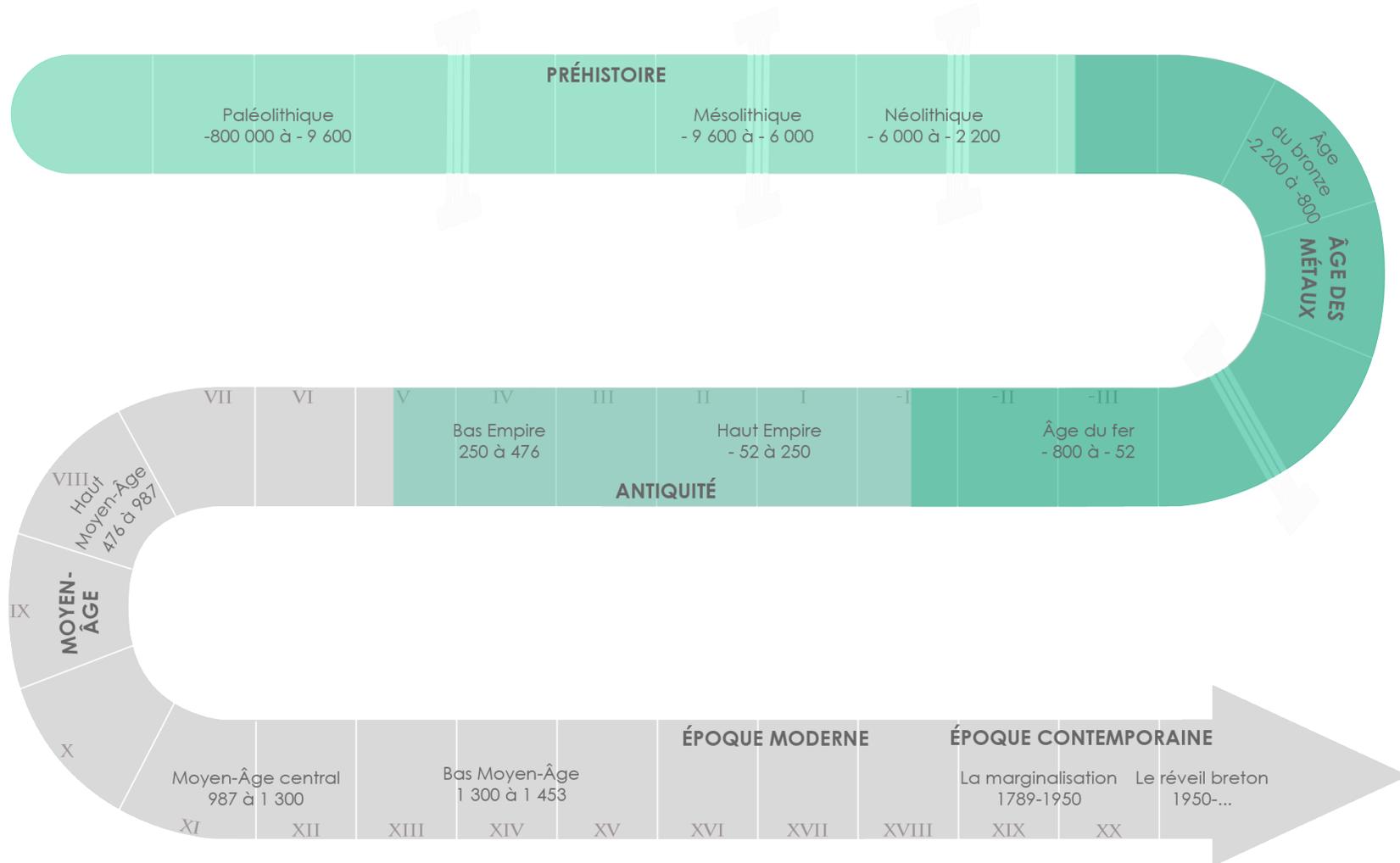


Stèle de Ploeven, dite
« Quenouille de Sainte-Barbe »
(Plouguerneau)

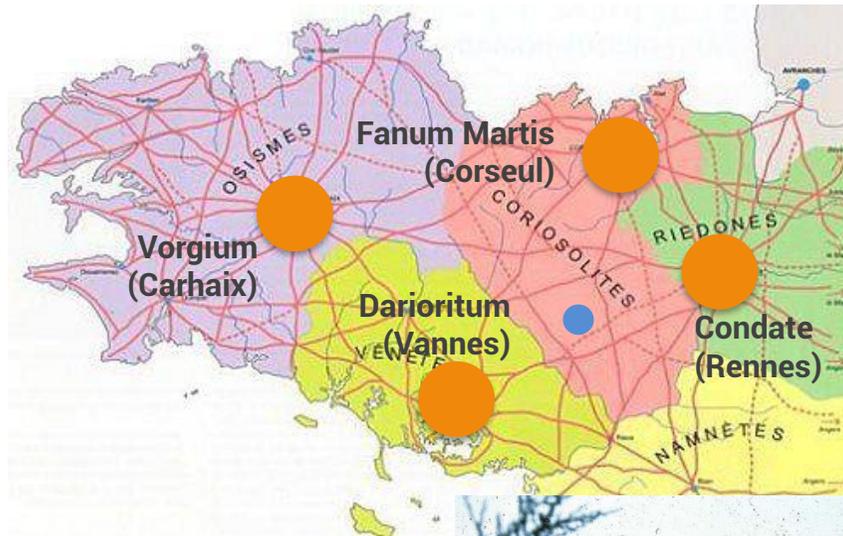


Urne funéraire, à Kerlinou
(Brest)

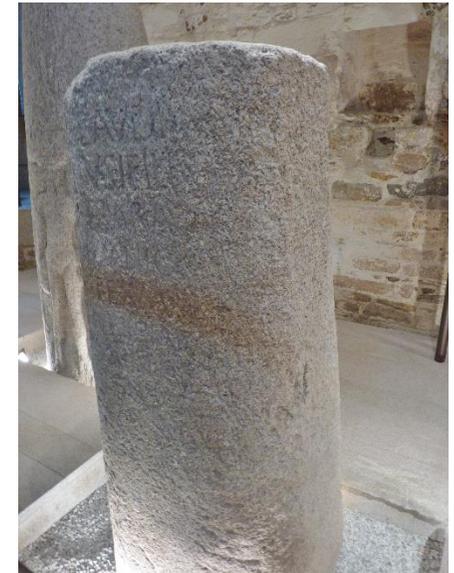
01 | LA PRÉHISTOIRE



Un pays à l'écart des lieux de pouvoir



Les perticae d'Armorique
et leur civitates

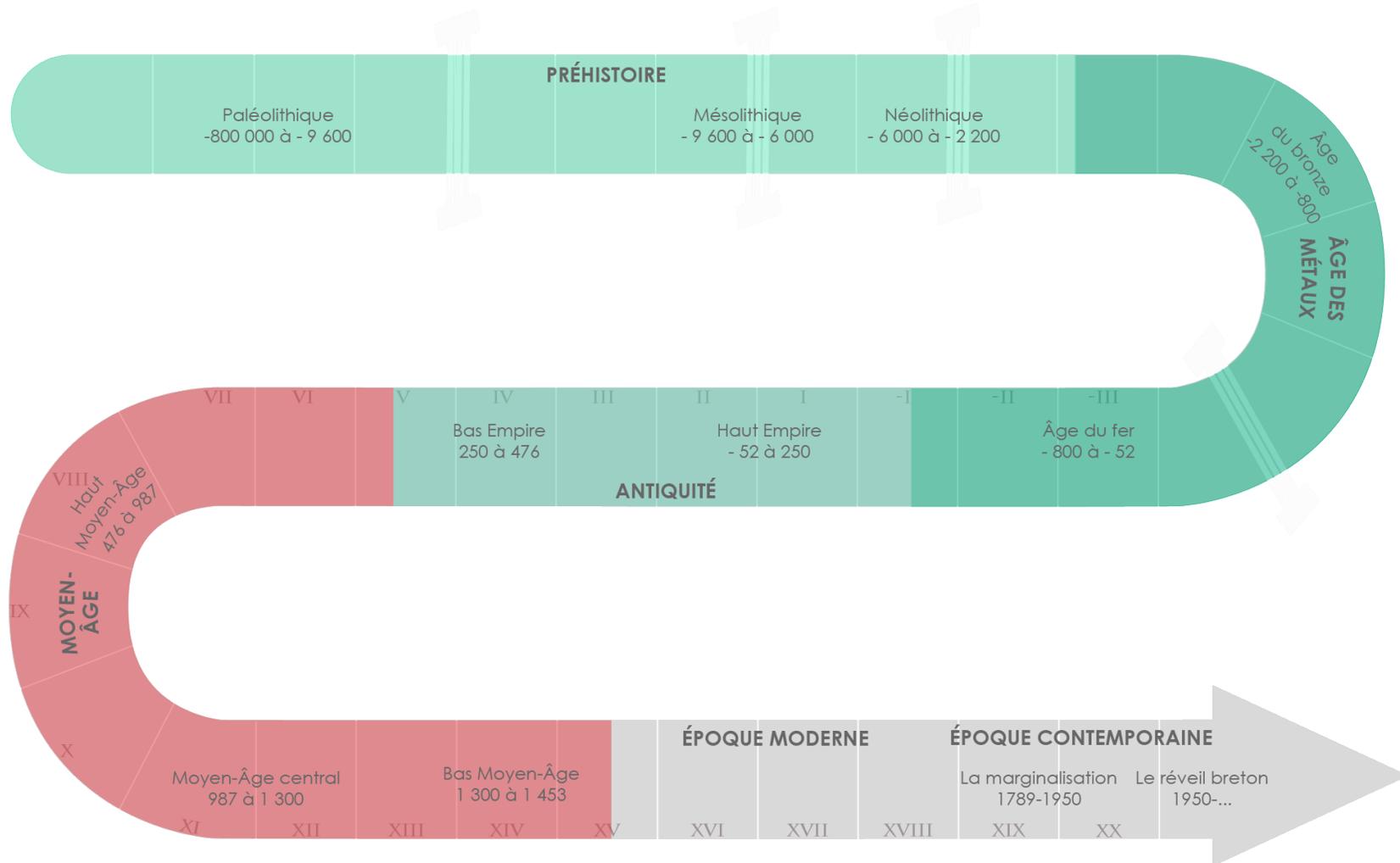


Borne miliaire de Kerscao,
conservée au Musée de
Quimper
(Kernilis)



Vestiges de la Villa
romaine de Keradenec
(Saint-Frégant)

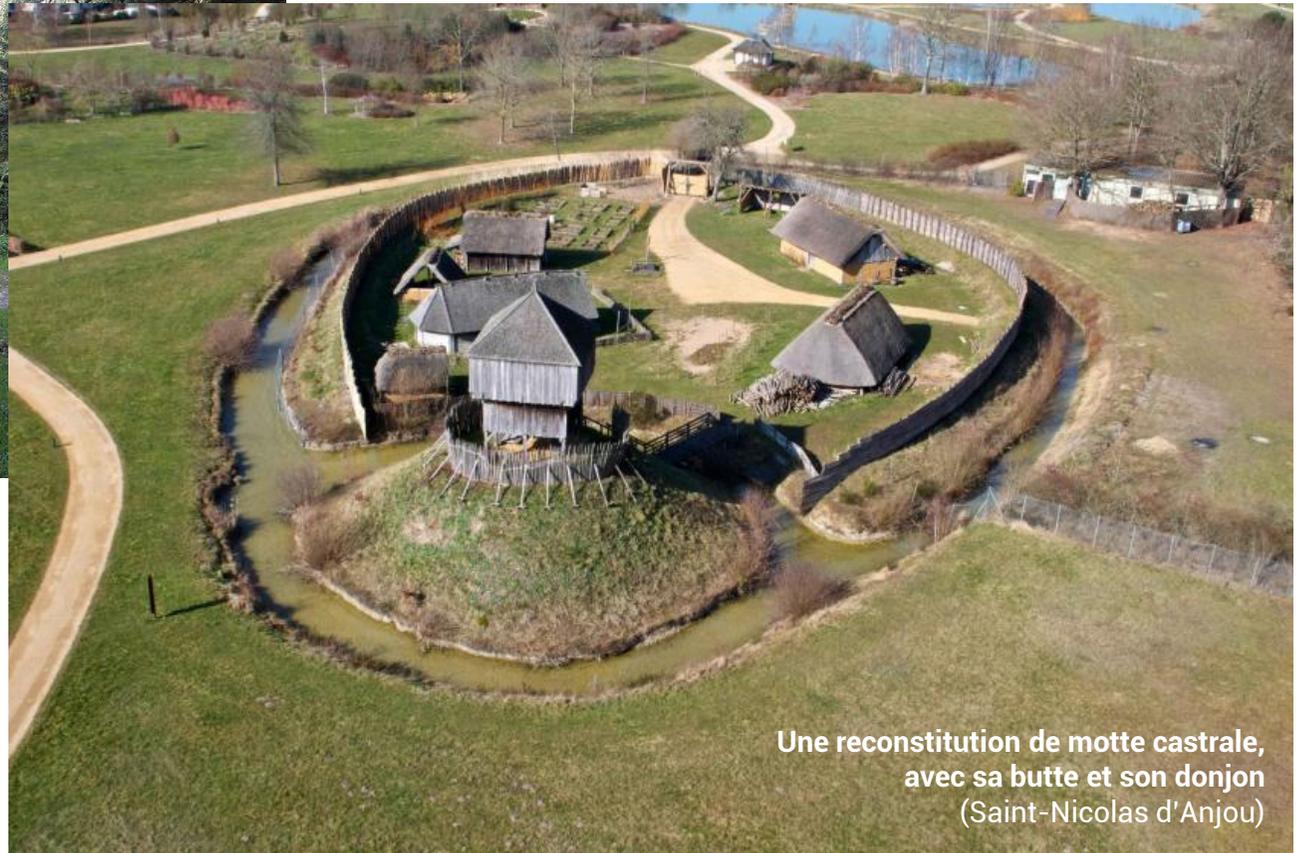
01 | LA PRÉHISTOIRE



La mise en place de la société féodale



Motte castrale de Lesquelen
(Plabennec)



Une reconstitution de motte castrale,
avec sa butte et son donjon
(Saint-Nicolas d'Anjou)

La mise en place de la société féodale



Château de Joyeuse-Garde
(La Forest-Landerneau)



Le Château
(La Roche-Maurice)

La mise en place de la société féodale



Colombier du Manoir de Kerscao
(Locmaria-Plouzané)



Colombier et moulin à eau du
Manoir de Kerizaouen
(Plourin)



La christianisation

La Bretagne divisée en ses neuf eveschés



Une des nombreuses croix médiévales
(Lannilis)



Kroaziou an tri persoun
(Lannilis)

La christianisation



**Stèle christianisée
de Groas Ven
(Saint-Ségal)**



**Stèle christianisée au Larret
(Porspoder)**



**Table d'offrandes de
Pors-ar-Groaz
(Plouvien)**

La christianisation



**Les ruines de l'abbatiale romane
(Landévennec)**



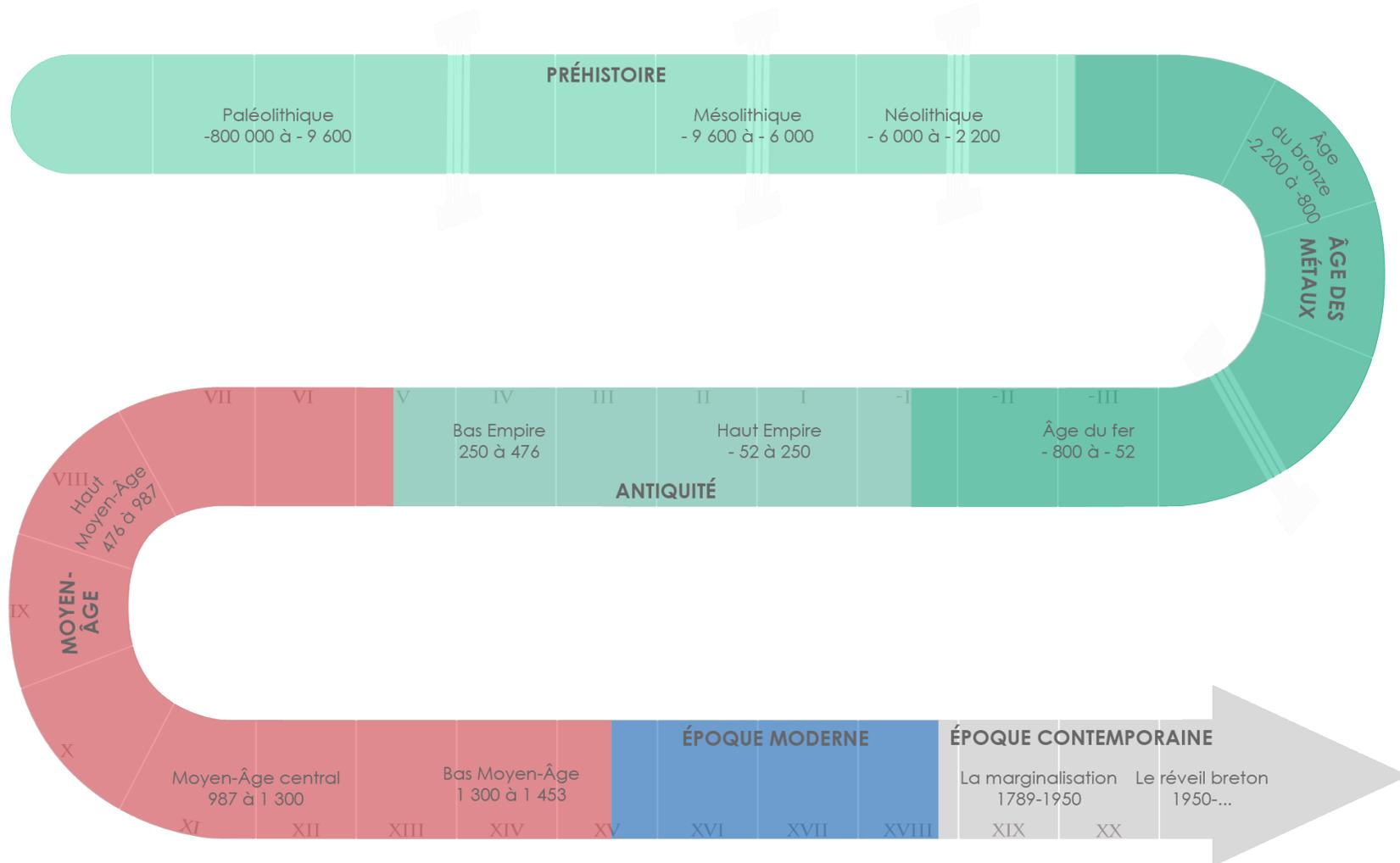
**Église Notre-Dame-
des-Sept-Douleurs
(Coat-Méal)**



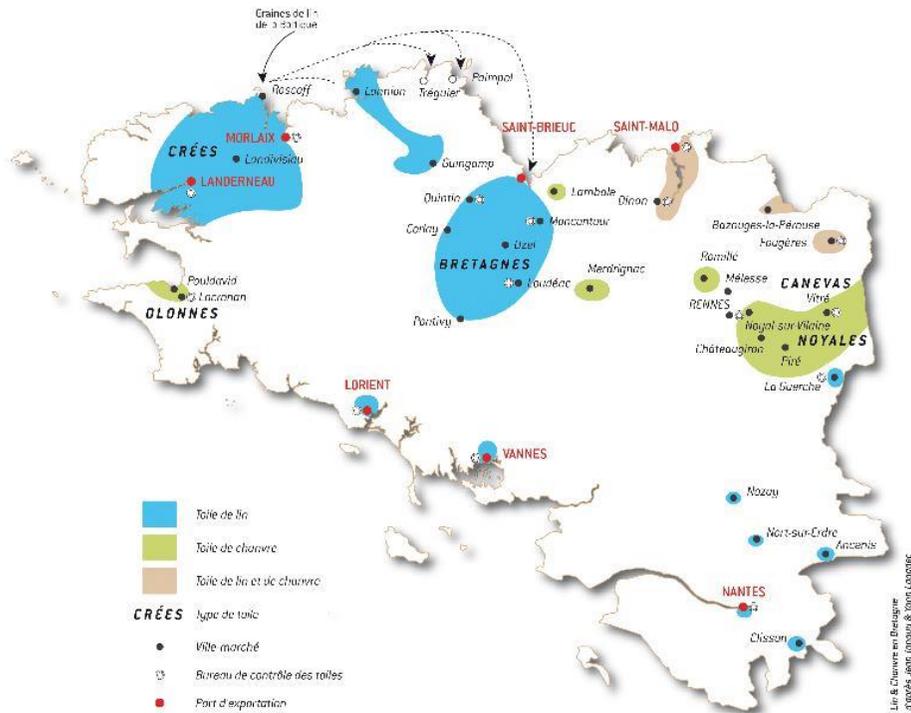
**Abbaye de Daoulas
(Daoulas)**



01 | LA PRÉHISTOIRE



L'économie linière



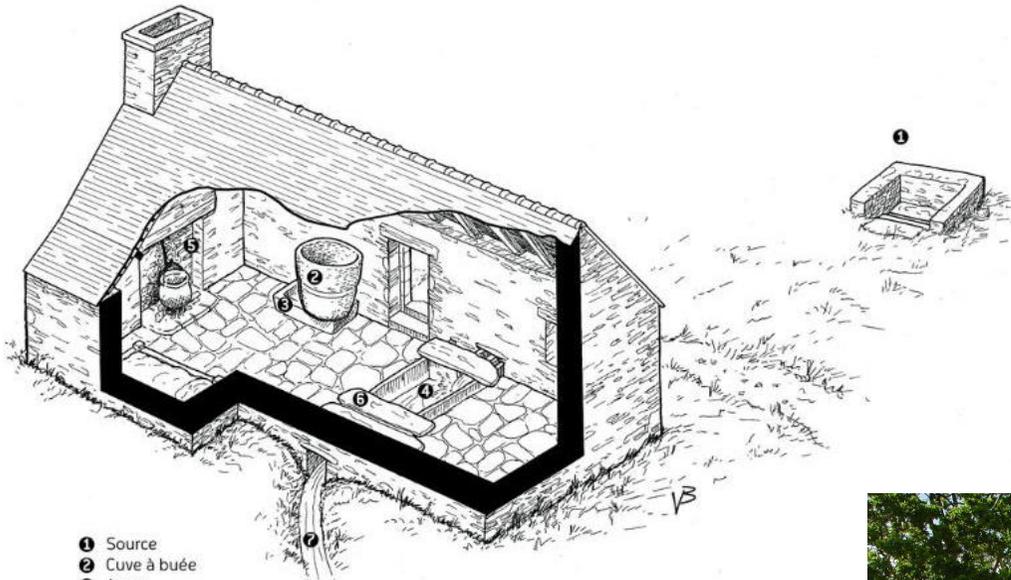
Les bassins de production des toiles de lin et de chanvre

Bassin à rouir de Lanhalla (Plouarzel)



Kanndi de Mescoat (Ploudiry)

L'économie linière



- ❶ Source
- ❷ Cuve à buée
- ❸ Auge
- ❹ Douet
- ❺ Cheminée
- ❻ Repamoir (dalle)
- ❼ Canal

Les kanndi du Léon

**Kanndi de Tromelin
(Tréflévénez)**



**Kanndi de l'Isle Keranfranc
(Plouédern)**



Une prospérité qui rejaillit



Manoir de Kerouartz
(Lannilis)



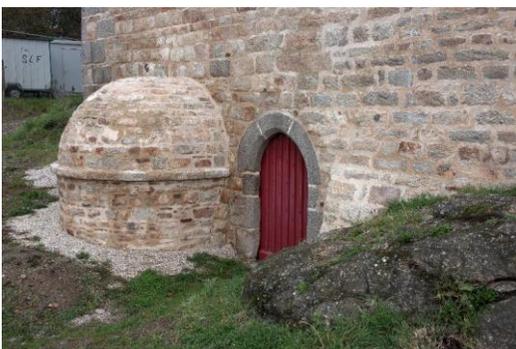
Une prospérité qui rejaillit

Manoir de Bel-Air
(Brélès)

Auteur : Louboutinj, 2016
© Licence CC



Cour intérieure, décor Renaissance
(Brélès)



Four à pain sur le pignon Est
(Brélès)

Auteur : Bernard Bègne, 2016
© Région Bretagne



Échauguette Nord-Ouest
(Brélès)

Auteur : Bernard Bègne, 2016
© Région Bretagne



Colombier
(Brélès)

Auteur : Bernard Bègne, 2016
© Région Bretagne

Une prospérité qui rejaillit



Ferme de Breuil Bras
(Lopérec)



Ferme de Toulboën
(Hanvec)



Maison « Gérard »
(Saint-Renan)

Une prospérité qui rejallit



Ferme de Lanton
(Hanvec)

Une grande ferveur religieuse



Chapelle Saint-Éloy
(Ploudaniel)



Chapelle de la Trinité
(Pleyben)



Chapelle de Rozalghen
(Pleyben)

Une grande ferveur religieuse



L'enclos paroissial
(Argol)

Calvaire
(Pleyben)

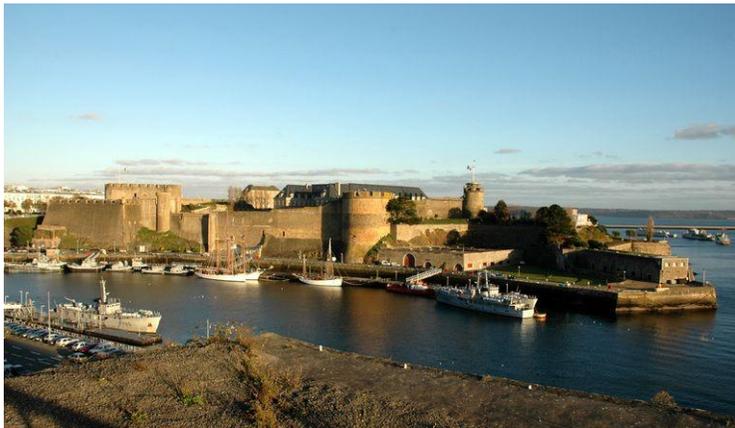


L'enclos paroissial
(Pencran)

La naissance du port de Brest



Le port au début du XVIII^e
(Brest)



Le château, construit au XIII^e, remanié au XVII^e
(Brest)

Le site de l'arsenal, qui s'étoffe jusqu'au XX^e
(Brest)



La défense du littoral



Tour Vauban
(Camaret-sur-Mer)

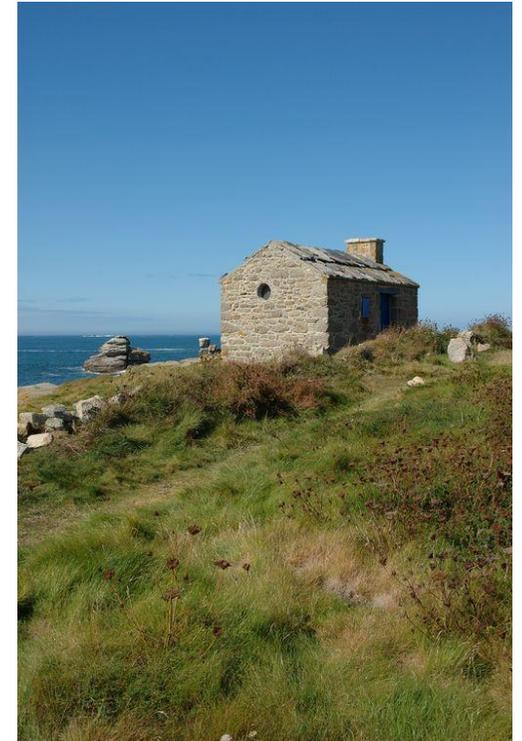
La défense du littoral



Batteries de Kerbonn
(Camaret-sur-Mer)

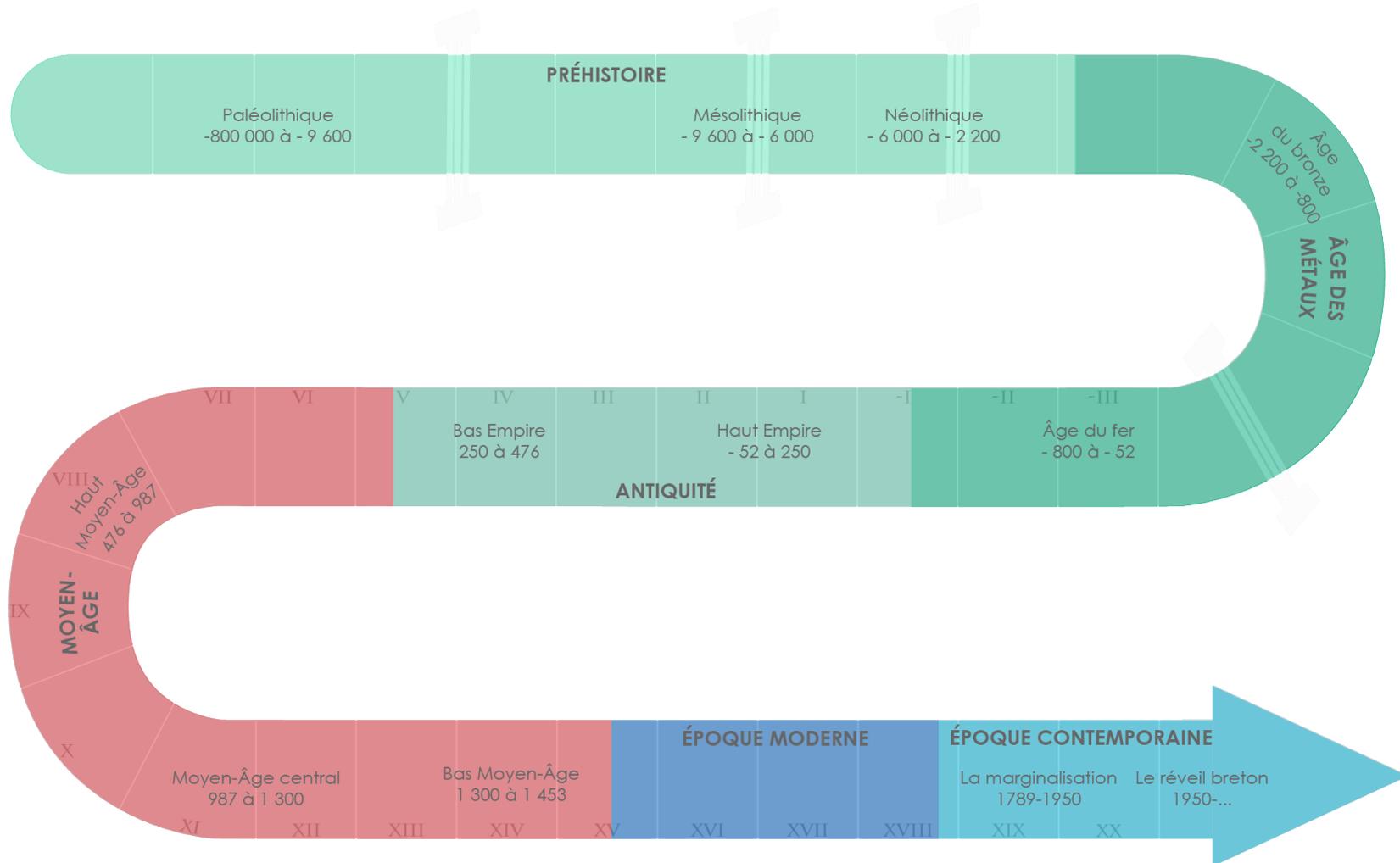


Magasins à poudre de l'île des Morts
(Crozon)



Corps de garde de Ruludu
(Lanildut)

01 | LA PRÉHISTOIRE



La période difficile de la Bretagne...



Logis rural à Kervel
(Hanvec)



Logis rural à Kervézennec
(Hanvec)

La période difficile de la Bretagne...



Puits à Pennavern ar Gorré
(Hanvec)



Soue à cochon circulaire,
Pennahoat
(Hanvec)



Four à pain à Kervel
(Hanvec)

Le développement des bourgs



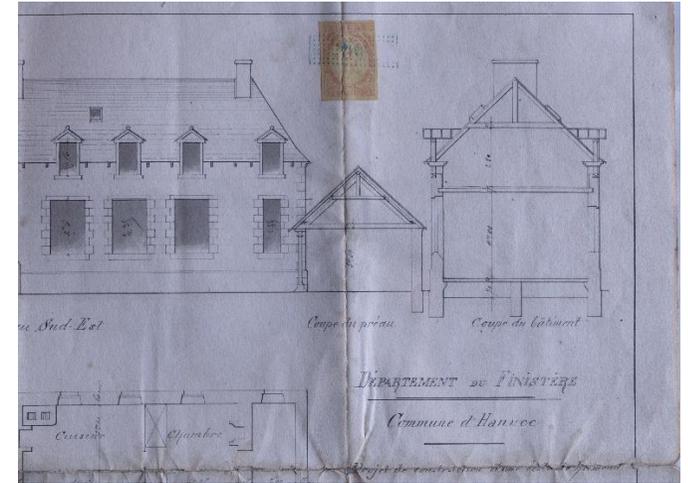
Les maisons du bourg
(Saint-Ségal)

Le développement des bourgs



Église Saint-Gouesnou
(Lanarvily)

Projet de Mairie-Ecole de
garçons en 1882.
(Hanvec)



Mairie-Ecole du Faou
(Le Faou)

... et de Brest



**Immeuble du 24 bvd Gambetta,
style « Paquebot »
(Brest)**



**« Villa Amélie », 49 rue Victor
Hugo, style « Art Nouveau »
(Brest)**

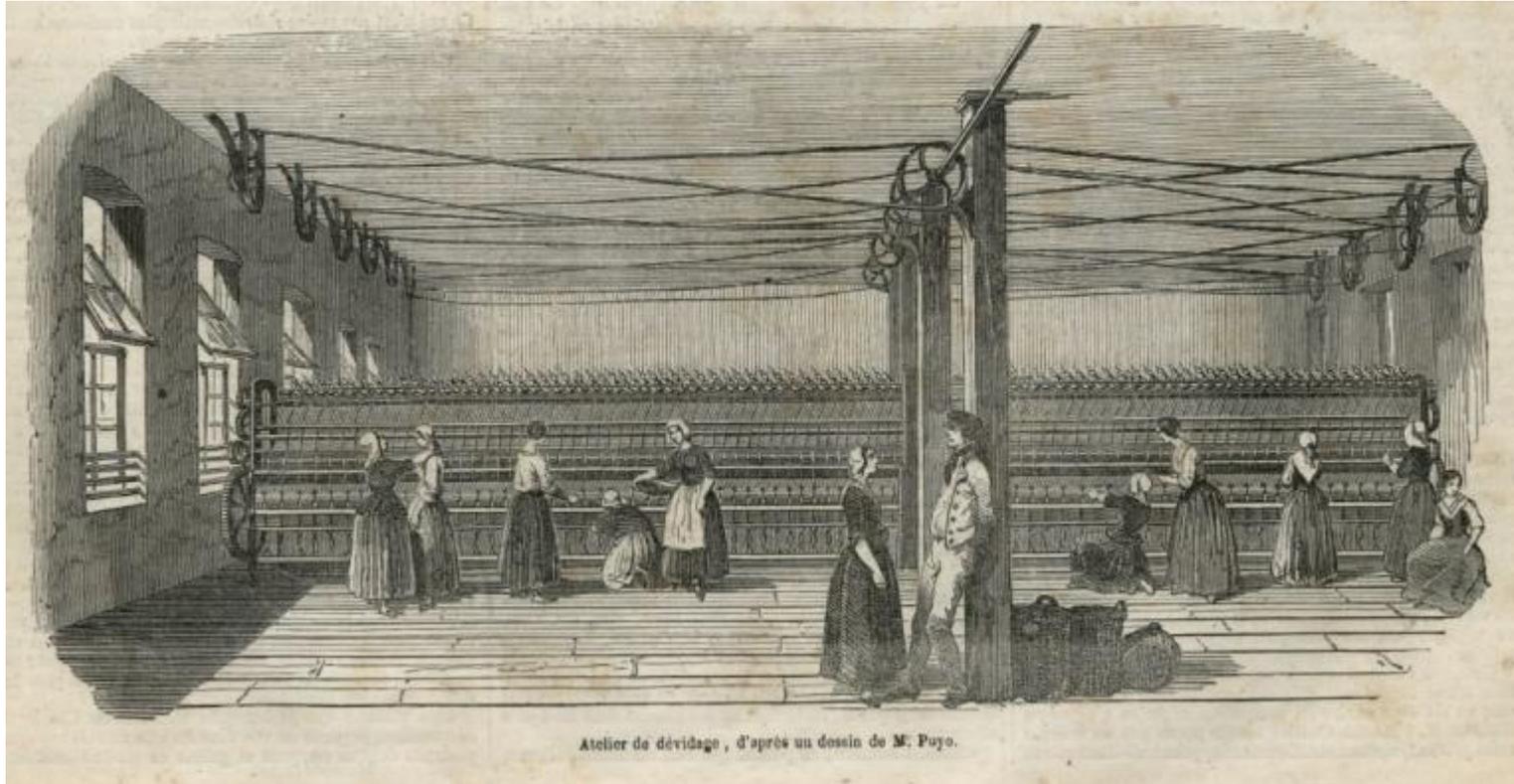


**Immeuble du 40 bvd Gambetta,
style « Art Déco »
(Brest)**



**Nouvelle gare
(Brest)**

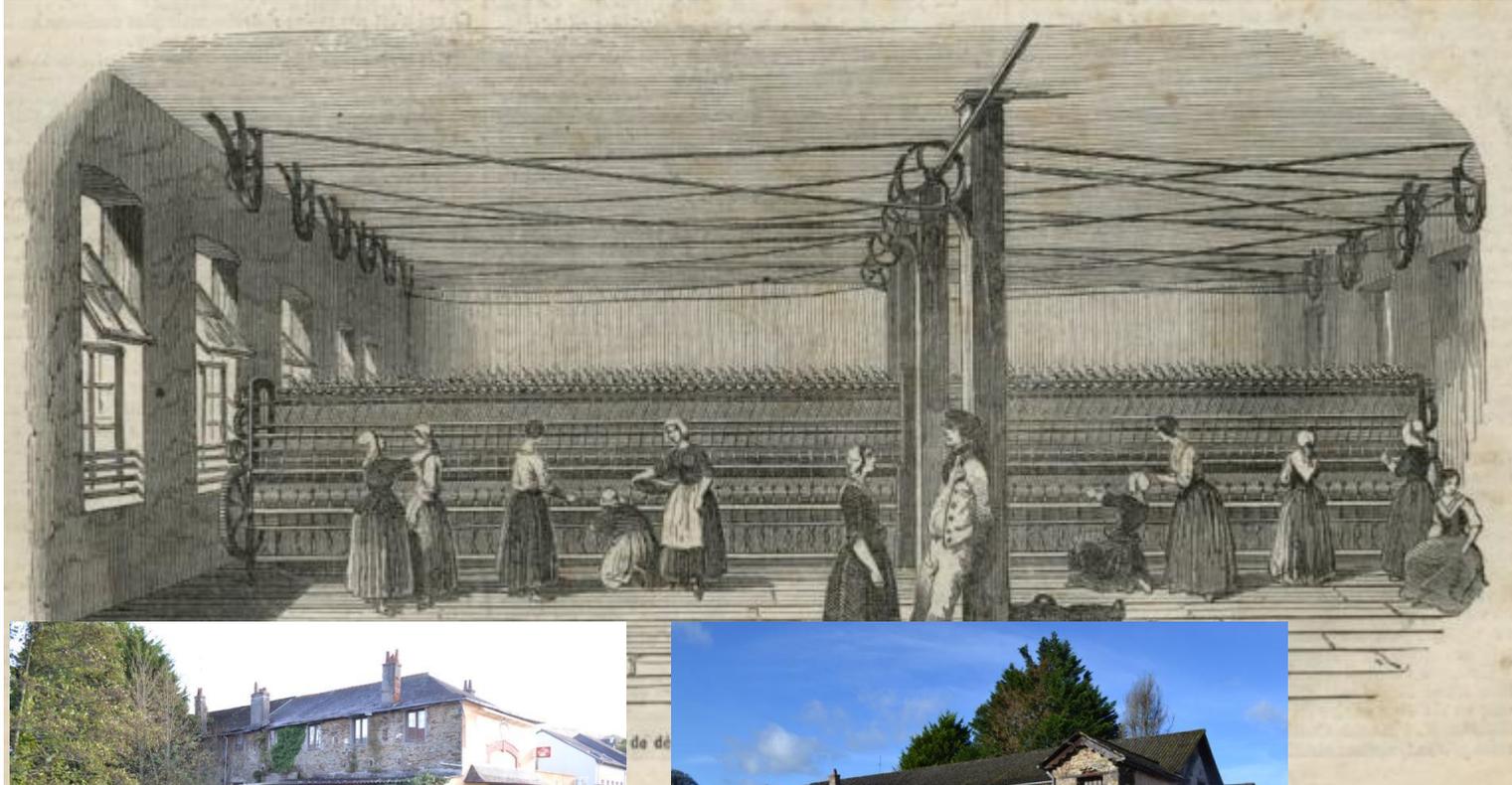
Les prémices de l'industrie



Atelier de dévidage, d'après un dessin de M. Puyo.

**La Société linière
du Finistère
(Landerneau)**

Les prémices de l'industrie



**La Société linière
du Finistère
(Landerneau)**



**Bâtiment de la peignerie
(Landerneau)**

Les prémices de l'industrie

La Grande Briqueterie
(Landerneau)



Le four Hoffman,
préservé sur le site
(Landerneau)

Les prémices de l'industrie



Ardoisière de Stéréon
(Pleyben)



Ardoisière de Rospéron
(Pleyben)

La poursuite de la fortification du littoral



**Batterie de Postolonnec, actuellement
centre de vacances
(Crozon)**



**Ensemble fortifié de Toulbroc'h,
sur la Pointe du Grand Minou
(Locmaria-Plouzané)**

Les grandes infrastructures



Le Phare de l'Île-Vierge
(Plouguerneau)



La caie du port à partir de 1881
(Lanvéoc)



La digue Sud, construite en 1865
(Île-Molène)

Les grandes infrastructures



**Maison de capitaine de marine
(Porspoder)**

Les grandes infrastructures



**Ecluse n°228 de Koad Pont
(Pleyben)**

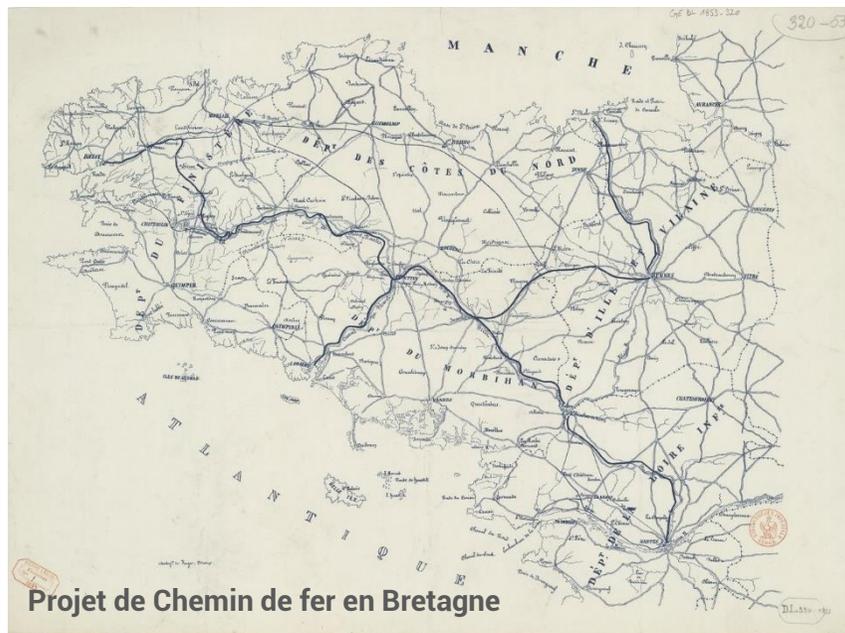


**Maison éclusière de 1818
(Chateaulin)**



**Maison éclusière de
Coat Pont
(Pleyben)**

Les grandes infrastructures



**Maison de garde-barrière,
Kervézennec
(Hanvec)**



**Réservoir d'eau de la gare
(Hanvec)**



**Gare Saint-Ségal, aujourd'hui maison
(Chateaulin)**

**Pont ferroviaire
(Hanvec)**



Un urbanisme de la Reconstruction



**Cité scolaire de Kérichen
et tours de Pontanézer
(Brest)**

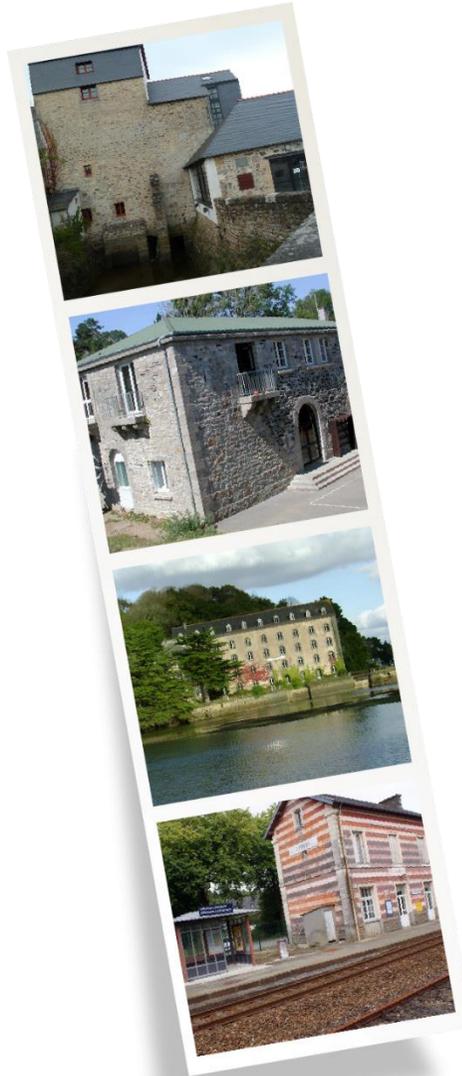


**Église Sainte-Thérèse
(Brest)**

Un patrimoine pour demain ?



Aéroport Brest-Bretagne
(Guipavas)



« Transmettez-nous une photo d'un patrimoine local que vous avez valorisé (tourisme, habitat...) ou que vous aimeriez valoriser dans les prochaines années »

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Vos projets



*Un four à goémon
Christian Guyonvarc'h (Région)*



*L'ossuaire de l'enclos
Guy Kerdoncuff, Irvillac*



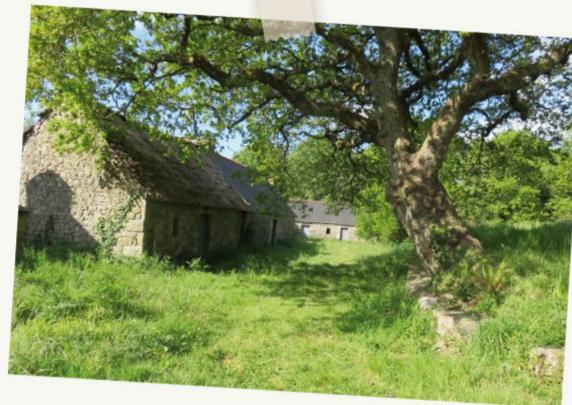
*Le Sacré-Coeur
Yves Quinquis, Lesneven*

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Vos projets



*Une maison de bourg
Chantal, Soudon La Martyre*



*Le village de Kernaou
Roger Lars, Crozon*



*L'Atelier
Yves Quinquis, Lesneven*

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Vos projets



DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Des projets que vous propose le CAUE



*L'école municipale
Hanvec*



*La médiathèque
Sizun*



*Maison
Guimaec*

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Des projets que vous propose le CAUE



*Une longère
Landerneau*



*Une extension réussie
Tréguennec*

 **CAUE**
FINISTÈRE
CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT

www.caue-finistere.fr

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Pour le logement



*L'Abri du marin
Camaret, 1903
Usage actuel : maison*



*Maison éclusière de Pen ar Pont
Châteaulin, 1818
Usage actuel : maison*

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Pour les services publics



École des filles
Roscanvel, 1885
Usage actuel : bibliothèque



Maison
Crozon, 1910
Usage actuel : Maison des Minéraux



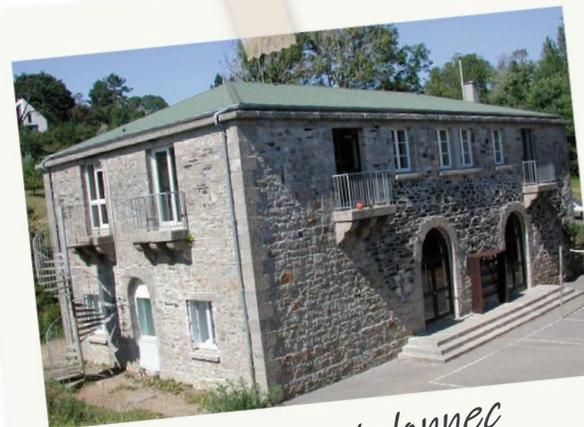
L'Abri du marin
Île-Molène, 1912
Usage actuel : salle municipale

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Dans les domaines du
commerce et du tourisme



*Conserverie de sardines Poriel
Crozon, 1872
Usage actuel : restaurant*



*Le fort de Postolonnec
Crozon, XIXe
Usage actuel : centre de vacances*



*La batterie de Rulianec
Crozon, XIXe
Usage actuel : résidence hôtelière*

DES EXEMPLES DE RÉUSAGE

Pour...



*L'ancien Moulin à marée
Logonna-Daoulas, XVIIIe
Usage actuel : néant*

aquacole et de pêche en mer professionnelle ;

- la rénovation et l'extension limitée des autres constructions existantes, et le cas échéant l'édification d'annexes dans les conditions qu'ils précisent.

Il est précisé que ces coupures bleues correspondent aux coupures d'urbanisation prévues par la loi Littoral.

- A l'intérieur des coupures vertes et des cônes de vue figurés sur le document graphique n°7, dont ils précisent les contours et l'épaisseur, les documents d'urbanisme locaux prévoient les dispositions pour empêcher le développement de l'urbanisation par extension des agglomérations et villages.

Ils peuvent permettre, dans le respect des autres orientations du DOO :

- la création de nouvelles constructions dans les exploitations agricoles, dans des conditions qui ne portent pas préjudice au paysage, et l'adaptation, la réfection et l'extension des constructions existantes ;
 - la construction d'éoliennes ;
 - la rénovation et l'extension limitée des autres constructions existantes, et le cas échéant l'édification d'annexes dans les conditions qu'ils précisent.
- Les documents d'urbanisme locaux prévoient les conditions adaptées pour permettre la continuité du cheminement des piétons et leur libre accès au rivage de la mer, dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme.

1.3.4. Les patrimoines témoins des modes de vie

Les patrimoines bâtis participent à la qualité paysagère du Trégor et en racontent l'histoire. Une partie d'entre eux est déjà reconnue et préservée au sein des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) et des Monuments inscrits et classés. Les documents d'urbanisme locaux ont vocation à compléter ce dispositif en préservant d'autres édifices, édifices et ouvrages d'art représentatifs du Trégor.

ORIENTATIONS

- Les documents d'urbanisme locaux identifient, parmi les édifices, édifices et ouvrages d'art suivants, ceux qui présentent un bon niveau de conservation ou une singularité historique ou architecturale :
 - les éléments témoins de la vie quotidienne d'antan (thermes, fontaines, puits, lavoirs, écoles, etc.) ;
 - les éléments témoins des activités économiques anciennes ou spécifiques au territoire (pêcheries, routoirs à lin, moulins à teiller, magasins à grains, granges de stockage, talus-murs, papeteries, hôtels, radôme, etc.) ;
 - les éléments témoins des croyances et pratiques religieuses (mégalithes, églises, chapelles, enclos paroissiaux, oratoires, calvaires, croix, etc.) ;
 - les éléments témoins, avec les manoirs, de l'organisation sociale féodale (colombiers, moulins, etc.) ;
 - les éléments de génie civil construits pour les déplacements (ponts, notamment ceux d'Harel de la Noë, bornes miliaires, signalétique maritime, etc.), l'alimentation en eau (aqueduc du Guindy, etc.) ou la défense (ouvrages de fortification du littoral, etc.).

Ils prévoient les dispositions adaptées pour préserver leur intégrité. Dans le cas des édifices, des extensions peuvent être autorisées si elles respectent des formes et des volumes simples. Les politiques locales d'urbanisme prévoient un aménagement qui valorise ces édifices, édifices et ouvrages d'art dans leur environnement.

1.3.5. Les logis d'intérêt historique et patrimonial

Certains logis anciens sont particulièrement intéressants, car ils racontent l'histoire du Trégor. Leurs singularités architecturales doivent être préservées, sans pour autant bloquer l'évolution des bâtiments, car la perte d'usage est la principale menace qui pèse sur eux.

ORIENTATIONS

- En complément des édifices faisant déjà l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques, les documents d'urbanisme locaux identifient, notamment, parmi les logis suivants, ceux qui présentent un bon niveau de conservation ou une singularité historique ou architecturale :
 - les résidences seigneuriales (manoirs et châteaux) édifiées dès le Moyen-âge, reconstruits et embellis dans les siècles suivants (1) ;
 - les maisons à pans de bois construites entre les XV et XVII^{èmes} siècles, précieux témoignages de l'architecture urbaine de l'époque (2) ;
 - les maisons et les fermes construites au XVII et XVIII^{èmes} siècles, lorsque le territoire s'enrichissait grâce à la production de lin, de céréales et à l'élevage (3) ;
 - les nombreuses fermes reconstruites entre 1750 et 1850, qui témoignent de l'enrichissement précoce de la paysannerie (4) ;
 - l'habitat du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème}, qui marque beaucoup les bourgs et l'espace rural car il est souvent issu du renouvellement de logis anciens (5) ;
 - les résidences balnéaires, construites à la fin du XIX^{ème} siècle et au cours du XX^{ème} siècle (6).

Les exemples ci-avant illustrent ces différents types de logis d'intérêt historique et patrimonial. Les documents d'urbanisme locaux prévoient les dispositions adaptées pour permettre les travaux qui ne dénaturent pas les éléments caractéristiques de ces édifices, en prenant notamment en compte les dispositions particulières ci-après.



professionnelle ;
 limitée des autres
 et le cas échéant
 les conditions qu'ils
 seules correspondent
 as par la loi Littoral.
 et des cônes de
 que n°7, dont ils
 les documents
 dispositions pour
 banisation par
 et villages.

permettre, dans le respect des autres
 entations du DOO :

- la création de nouvelles constructions dans les exploitations agricoles, dans des conditions qui ne portent pas préjudice au paysage, et l'adaptation, la réfection et l'extension des constructions existantes ;
- la construction d'éoliennes ;
- la rénovation et l'extension limitée des autres constructions existantes, et le cas échéant l'édification d'annexes dans les conditions qu'ils précisent.

→ Les documents d'urbanisme locaux prévoient les conditions adaptées pour permettre la continuité du cheminement des piétons et leur libre accès au rivage de la mer, dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme.

1.3.4. Les patrimoines témoins des modes de vie

Les patrimoines bâtis participent à la qualité paysagère du Trégor et en racontent l'histoire. Une partie d'entre eux est déjà reconnue et préservée au sein des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) et des Monuments inscrits et classés. Les documents d'urbanisme locaux ont vocation à compléter ce dispositif en préservant d'autres édifices, édifices et ouvrages d'art représentatifs du Trégor.

ORIENTATIONS

- Les documents d'urbanisme locaux identifient, parmi les édifices, édifices et ouvrages d'art suivants, ceux qui présentent un bon niveau de conservation ou une singularité historique ou architecturale :
- les éléments témoins de la vie quotidienne d'antan (thermes, fontaines, puits, lavoirs, écoles, etc.) ;
 - les éléments témoins des activités économiques anciennes ou spécifiques au territoire (pêcheries, routoirs à lin, moulins à teiller, magasins à grains, granges de stockage, talus-murs, papeteries, hôtels, radôme, etc.) ;
 - les éléments témoins des croyances et pratiques religieuses (mégalithes, églises, chapelles, enclos paroissiaux, oratoires, calvaires, croix, etc.) ;
 - les éléments témoins, avec les manoirs, de l'organisation sociale féodale (colombiers, moulins, etc.) ;
 - les éléments de génie civil construits pour les déplacements (ponts, notamment ceux d'Harel de la Noë, bornes miliaires, signalétique maritime, etc.), l'alimentation en eau (aqueduc du Guindy, etc.) ou la défense (ouvrages de fortification du littoral, etc.).

Ils prévoient les dispositions adaptées pour préserver leur intégrité. Dans le cas des édifices, des extensions peuvent être autorisées si elles respectent des formes et des volumes simples. Les politiques locales d'urbanisme prévoient un aménagement qui valorise ces édifices, édifices et ouvrages d'art dans leur environnement.

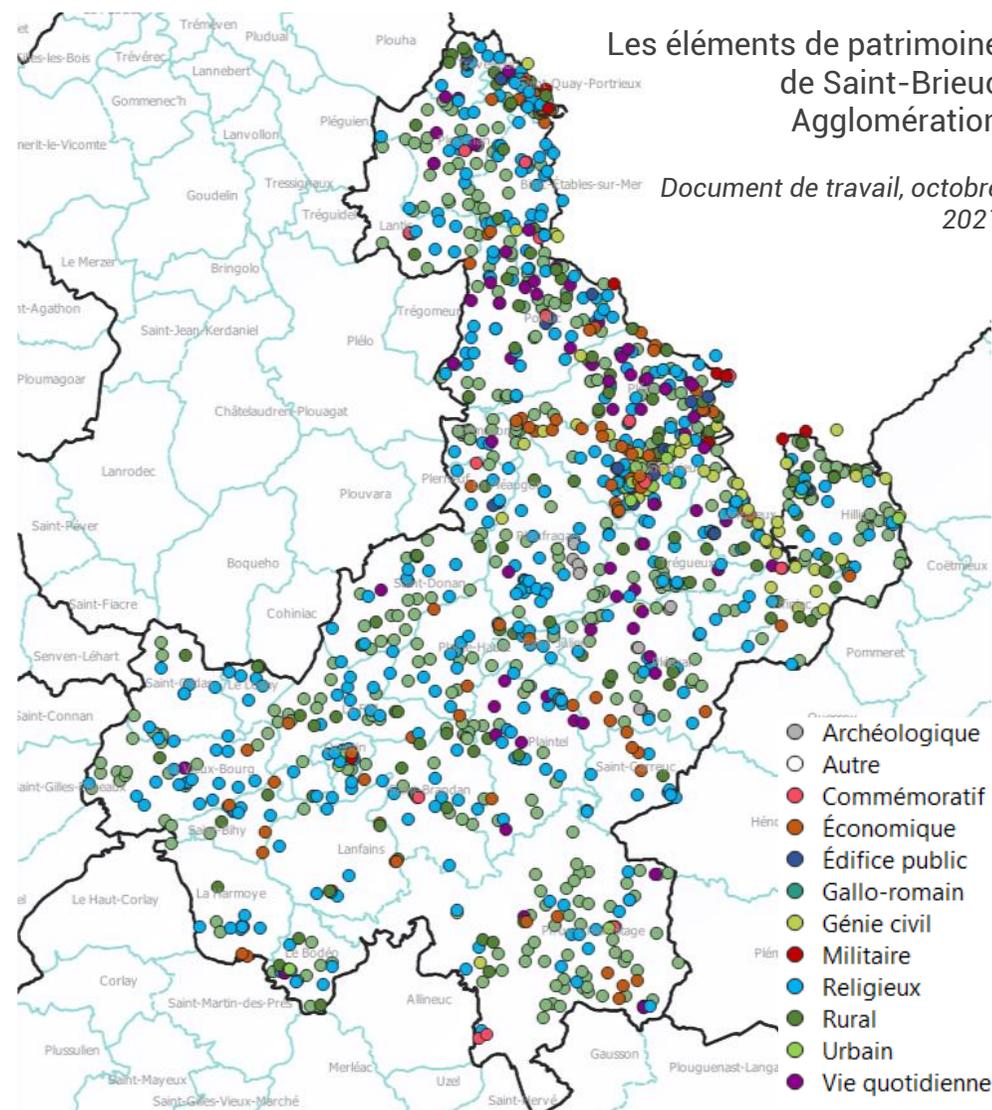
1.3.5. Les logis d'intérêt historique et patrimonial

Certains logis anciens sont particulièrement intéressants, car ils racontent l'histoire du Trégor. Leurs singularités architecturales doivent être préservées, sans pour autant bloquer l'évolution des bâtiments, car la perte d'usage est la principale menace qui pèse sur eux.

ORIENTATIONS

- En complément des édifices faisant déjà l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques, les documents d'urbanisme locaux identifient, notamment, parmi les logis suivants, ceux qui présentent un bon niveau de conservation ou une singularité historique ou architecturale :
- les résidences seigneuriales (manoirs et châteaux) édifiées dès le Moyen-âge, reconstruits et embellis dans les siècles suivants (1) ;
 - les maisons à pans de bois construites entre les XV et XVII^{èmes} siècles, précieux témoignages de l'architecture urbaine de l'époque (2) ;
 - les maisons et les fermes construites au XVII et XVIII^{èmes} siècles, lorsque le territoire s'enrichissait grâce à la production de lin, de céréales et à l'élevage (3) ;
 - les nombreuses fermes reconstruites entre 1750 et 1850, qui témoignent de l'enrichissement précoce de la paysannerie (4) ;
 - l'habitat du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème}, qui marque beaucoup les bourgs et l'espace rural car il est souvent issu du renouvellement de logis anciens (5) ;
 - les résidences balnéaires, construites à la fin du XIX^{ème} siècle et au cours du XX^{ème} siècle (6).
- Les exemples ci-avant illustrent ces différents types de logis d'intérêt historique et patrimonial. Les documents d'urbanisme locaux prévoient les dispositions adaptées pour permettre les travaux qui ne dénaturent pas les éléments caractéristiques de ces édifices, en prenant notamment en compte les dispositions particulières ci-après.

- 796 éléments identifiés par l'étude ADEUPa
- La Collectivité envisage de les protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme.



1. Les résidences seigneuriales constituent des unicums dont il convient de préserver les singularités



2. Les maisons à pans de bois sont de plus souvent érigées par des marchands



3. Les maisons et fermes du XVIII^e



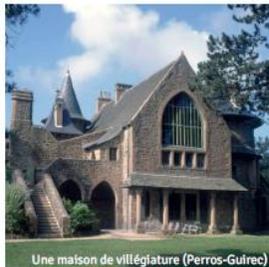
4. Les fermes reconstruites entre 1750 et 1850. Leur taille imposante et le nombre de leurs dépendances, le plus souvent organisées autour d'une cour, traduisent la richesse des terres et des propriétaires.



5. Les logis du XIX^e et de la première moitié du XX^e présentent une forme simple, une orientation vers le sud ou vers la rue, une façade à travées régulières et une toiture à double pans.



6. Les résidences balnéaires présentent des formes variables mais un modèle courant reconnaissable à son avancée en pignon coiffé d'une demi-croupe débordante.



→ Dans le cas des résidences seigneuriales (1) et des résidences balnéaires (6), les documents d'urbanisme locaux :

- interdisent la démolition ;
- permettent les travaux de restauration qui préservent l'aspect d'origine du bâtiment ou contribuent à le retrouver ;
- interdisent les travaux amenant à dénaturer l'aspect d'origine.

→ Dans le cas des maisons et fermes d'intérêt historique et patrimonial (2, 3, 4 et 5), les documents d'urbanisme prévoient les dispositions adaptées pour :

- préserver l'authenticité de la façade principale, en maintenant notamment ses éléments caractéristiques ;
- privilégier les éventuels nouveaux percements sur la façade arrière ou les pignons ;
- respecter le parement d'origine de l'édifice (enduit ou à pierre vue) ;
- permettre l'implantation d'équipements solaires thermiques et de panneaux photovoltaïques, sous réserve de ne pas dénaturer les caractéristiques patrimoniales de l'édifice.

→ Dans le cas des fermes anciennes d'intérêt historique et patrimonial (2, 3), les documents d'urbanisme locaux prévoient les dispositions adaptées pour empêcher la destruction des dépendances traditionnelles présentes autour du logis (granges, remises, étables, écuries, soues) et :

- préserver l'authenticité de la façade principale, en maintenant notamment ses éléments caractéristiques ;
- privilégier les éventuels nouveaux percements sur la façade arrière ou les pignons ;
- respecter le parement d'origine de l'édifice (enduit ou à pierre vue) ;
- permettre l'implantation d'équipements solaires thermiques et de panneaux photovoltaïques, sous

Et vous ?